

TERRITORIALISATION ET CONTRACTUALISATION

Les secrets du Pas-de-Calais

Avis de chantier dans le Pas-de-Calais : dans un souci de proximité et d'équité à l'égard de sa population, le conseil général se réorganise et contractualise tous azimuts avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La relation avec les diverses collectivités s'en trouve profondément renouvelée au bénéfice de l'usager. Un exemple, à suivre de près.

PAR SÉBASTIEN POULET-GOFFARD

Il y a depuis avril 2010 une belle médiathèque à Berck-sur-Mer. Spacieuse, lumineuse et bien achalandée, la nouvelle structure est un des projets phare de la communauté de communes Opale-Sud, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe dix collectivités de 199 à 15 800 habitants. Ultramoderne, l'établissement est équipé des toutes dernières technologies et notamment d'une série d'automates qui gèrent les fichiers en temps réel pour les prêts et les retours. Il faut bien cela, car outre le bâtiment principal, la médiathèque comprend quatre satellites - des mini-médiathèques - réparties sur le territoire formé par l'EPCI.

“Une question d'équité de l'offre culturelle dans un périmètre marqué par un fort déficit en matière de transports publics”, explique Christian Poilly, directeur de la maison du département du développement local (MDDL) du Montreuillois. Agent du conseil général du Pas-de-Calais, le directeur a pourtant toute légitimité pour s'exprimer sur les enjeux auxquels répond cet équipement intercommunal. La MDDL qu'il dirige se trouve en effet être le point de ren-



La médiathèque de Berck-sur-Mer est non seulement particulièrement accueillante, mais aussi particulièrement accessible, puisque déclinée en 4 mini-médiathèques réparties sur le territoire intercommunal.

contre des logiques départementales avec celles des collectivités de son territoire. “Les services du département ont travaillé avec l'EPCI sur un diagnostic des besoins. C'est à cette occasion qu'il est apparu que quatre satellites s'avéraient nécessaires”, explique-t-il.

TERRITORIALISATION/CONTRACTUALISATION : LE DUO GAGNANT

La MDDL du Montreuillois est un produit de la territorialisation des services départementaux entamée en

2004 dans le Pas-de-Calais. Dominique Dupilet, nouvellement élu président, souhaite alors renforcer la cohérence des politiques départementales, tout en répondant aux attentes de proximité des citoyens et des acteurs locaux. Une ambition politique qui se concrétise à travers la création d'un projet stratégique départemental (PSD) devant constituer le cadre d'action de la collectivité à l'horizon 2020. Sur le terrain, le PSD entraîne une nouvelle organisation : le département est divisé en neuf territoires de

référence. Sur chacun d'entre eux sont créées trois maisons départementales - solidarité, infrastructure et développement local - cette dernière étant l'interlocutrice désignée des collectivités.

Parallèlement à cette réorganisation, le département crée les contrats territoriaux de développement durable, conçus pour financer sur trois ans des projets correspondants à la fois aux orientations du PSD et aux objectifs des EPCI. "Le Pas-de-Calais est essentiellement rural, mais il détient le record du nombre de communes en France. Il est par ailleurs entièrement couvert par des EPCI. Ces derniers constituent donc naturellement ses interlocuteurs privilégiés", explique Arnaud Demol, directeur des politiques territoriales du département.

DU DIAGNOSTIC À LA MISE EN ŒUVRE : UN CHANTIER PARTAGÉ

Expérimentée avec neuf EPCI en 2006, la contractualisation s'est depuis totalement généralisée. Pour soutenir les projets des collectivités, le Pas-de-Calais a par ailleurs créé une mission d'ingénierie et d'appui départemental, la MIAD. Elle intervient sur des dossiers croisant plusieurs thématiques, appelant divers partenariats ou nécessitant un fort accompagnement méthodologique. Bref, beaucoup de mouvements en quelques années qui n'ont pas manqué de secouer les agents du département. "Évidemment, au début, ça n'a pas été facile, se souvient Christian Poilly. La réorganisation a bouleversé nos façons de faire. Nous étions devant une feuille blanche, qu'il nous a fallu totalement écrire, mais c'est un défi que nous avons relevé ensemble", ajoute-t-il à propos de son travail avec les directeurs des Maisons solidarité et infrastructure du territoire de référence. "Aujourd'hui, je traite aussi bien les dossiers concernant la voirie que le social, on a vraiment

gagné en transversalité", témoigne-t-il de sa place de coordinateur de la contractualisation sur le Montreuillois. Sur le terrain, la relation du conseil général avec les collectivités s'en trouve profondément renouvelée : "Nous sommes passés d'une logique de guichet, à une logique de projets", explique Arnaud Demol. "Auparavant, nous n'avions aucune visibilité sur ce que nous finançons. Les projets rentraient dans des cases et les subventions tombaient, nous étions dans un certain suivisme", concède le directeur. "Aujourd'hui, nous sommes informés très en amont. Il y a une phase de préparation et de partage des problématiques qui nous positionne résolument en partenaire dans le diagnostic et la mise en œuvre des projets", explique-t-il.

Englobants et protéiformes, les contrats balayent l'ensemble des compétences des collectivités pour coller au plus près des enjeux territoriaux. Urbanisme, logement, action économique, éducation, sport, tourisme, culture, environnement, social... Sur ce dernier volet, la création de centres intercommunaux d'action sociale (CIAS) est largement encouragée. "Il y a, sur le département, beaucoup de CCAS dont la trop petite taille ne permet pas de structurer de vraies politiques sociales", explique Françoise Boulard, directrice de la Maison départementale de la solidarité (MDS) du montreuillois. "Grâce à la mutualisation des moyens, les CIAS favorisent le développement de projets de plus grande envergure, permettent l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et garantissent une certaine équité pour la population", continue-t-elle. Depuis 2006, le conseil général a contractualisé avec 43 EPCI sur 2 800 projets concernant tous les champs du développement local.

CONTACT

Conseil général : 03 21 21 92 15

EN BREF

PÉNURIE D'EMPLOIS SOCIAUX : LE SECTEUR S'ORGANISE

Pôle Emploi a signé deux conventions cadres avec les organismes de formation Unifaf et Unification pour répondre aux difficultés de recrutement de la branche médico-sociale. Avec Unifaf, Pôle Emploi prévoit un diagnostic partagé et la conclusion de plans d'actions régionaux. L'accord avec Unification, quant à lui, met l'accent sur l'animation d'un suivi national et territorial de l'évolution des emplois, des métiers et des compétences.

UE : VOIR LE VIEILLISSEMENT AUTREMENT

Maintenir la vitalité des personnes âgées, renforcer leur participation à la société et éliminer les obstacles entre les générations, tels devraient être les objectifs de l'Année européenne du vieillissement en 2012, a estimé récemment le Parlement européen. Un thème central quand on sait que d'ici 2030, il n'y aura plus que deux personnes en âge de travailler pour subvenir aux besoins d'une personne retraitée, au lieu de quatre pour une aujourd'hui.

PAS D'ÉTAT CIVIL FRANÇAIS POUR LES ENFANTS NÉS DE MÈRES PORTEUSES À L'ÉTRANGER

La Cour de cassation a jugé début avril que les enfants nés de mères porteuses à l'étranger ne devaient pas être inscrits à l'état civil français. Une décision décevante pour les familles qui ont formé les pourvois invoquant l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, "selon lequel toute personne a droit au respect de sa vie privée".

FONDS DE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : PAS D'INCONSTITUTIONNALITÉ

Le Conseil constitutionnel a rejeté la question prioritaire de constitutionnalité posée par le département des Côtes-d'Armor sur la conformité de l'article 27 de la loi du 5 mars 2007 prévoyant la création d'un fonds national de financement de la protection de l'enfance, avec la Constitution, considérant qu'elle ne portait pas atteinte aux principes d'autonomie et de libre administration des collectivités locales.